



## PLAN LOCAL D'URBANISME



### 4. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2016

## Introduction

### 1. OAP géographiques

#### **Les OAP permettant la mise en œuvre des grands projets**

- Le cœur de ville
- La RD 2020 et ses abords
- La ZAC de l'Aérodrome
- L'espace de loisirs-nature Fassière / Paradis

#### **Les OAP sur des secteurs spécifiques**

- Le zoom sur la RD2020
- Le Clos Salmon
- Zone artisanale de La Motte-Pétrée
- Deret
- Villamblain
- Bois Moulin

### 2. OAP thématiques

- Les besoins en logements et perspectives de construction
- La trame verte et bleue

## **Article L.151-47 du Code de l'urbanisme**

*Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.*

Les OAP sont opposables lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme en termes de "compatibilité", c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de contradiction majeure entre l'orientation et la mesure d'exécution. Autrement dit, le projet ne doit pas remettre en cause les orientations. Mieux, le projet doit les mettre en œuvre.

### **Les OAP peuvent être thématiques ou spatialisées :**

- Les OAP « spatialisées sur un secteur ». Leur principal intérêt est d'inscrire les futurs projets opérationnels dans la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement et de développement durables du PLU.
- Les OAP « thématiques ». Elles définissent les grandes orientations visées par la collectivité, de l'action publique ou privée, à mener sur une ou plusieurs thématiques relevées par la collectivité.

Afin de garantir une mise en œuvre des grands projets sur lesquels repose le développement de la commune dans les années à venir, conformément aux orientations exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, X OAP sont définies sur des secteurs spécifiques.

Ces OAP s'organisent selon deux niveaux:

- Les OAP permettant la mise en œuvre des grands projets définis dans le PADD (RD2020, cœur de ville, ZAC de l'Aérodrome, Fassièrre-Paradis)
- Les OAP permettant la réalisation de projets répartis sur le territoire sur des secteurs spécifiques

Par ailleurs, afin de compléter les orientations du PADD, deux OAP thématique sont définies :

- Une sur les besoins en logements et perspectives de constructions
- Une sur la trame verte et bleue.

# 1. OAP géographiques

**Les OAP permettant la mise en œuvre des grands projets**

# 1. OAP géographiques

## LE COEUR DE VILLE



Localisation du site

### Éléments-clés

Une forte polarité d'équipements avec la présence de l'Hôtel de Ville et de ses services, d'équipements sportifs et culturels.

Une densité trop faible pour exister en tant que réel pôle structurant à l'échelle d'une commune de 15 000 habitants.

Une faiblesse de l'offre commerciale et un manque d'activités économiques qui ne permettent pas de faire du centre-bourg un cœur de ville animé.

Un secteur qui joue un rôle important dans la trame verte et bleue urbaine du fait de son positionnement entre les deux parcs majeurs du Bourg

Un sol majoritairement imperméable qui vient contraindre l'infiltration des eaux pluviales

### Orientations / objectifs

- Inscrire l'opération de réhabilitation du centre-bourg dans une vision cohérente à long terme, notamment en lien avec la ZAC de l'Aérodrome et la requalification urbaine de la RD2020
- Requalifier les axes structurants convergeant vers le cœur de ville et y développer la polarité commerciale
- Pérenniser et renforcer l'offre de services
- Diversifier et renouveler le parc de logements afin d'augmenter l'attractivité résidentielle communale
- Améliorer les liaisons douces et les transports en commun entre le centre et les quartiers
- Affirmer pour le secteur de la Médecinerie sa vocation de parc naturel urbain : enrayer toute urbanisation
- Concevoir une morphologie urbaine de transition, adaptée au contexte d'entre-deux (pavillons et collectifs) pour donner une véritable identité architecturale au cœur de ville
- Préserver des aires de respiration vertes au sein du tissu urbain
- Construire un projet de ville visant la performance environnementale en privilégiant un urbanisme sobre aux formes urbaines et implantations adaptées aux différents contextes, tout en limitant les pressions exercées sur l'environnement

# 1. OAP géographiques

## LE COEUR DE VILLE

### Principes d'aménagement



Renforcer la centralité : *du centre-bourg au centre-ville*



Densifier le tissu urbain aux abords de la rue du Bourg, en lien avec la rue de la Source Saint-Martin et aux abords de la rue de la Montjoie



Développer et consolider le lien naturel et paysager entre les deux parcs en créant des espaces verts refuges favorables à l'accueil de la biodiversité indigène



Encadrer l'aménagement du secteur du Clos Salmon (cf. OAP «Le Clos Salmon»)

Tirer parti de l'orientation sud pour généraliser les principes du bioclimatisme dans les nouvelles constructions et dans les espaces extérieurs



Localisation du site





# 1. OAP géographiques

## LA RD2020 ET SES ABORDS



Localisation du site

### Éléments-clés

La RD2020, une entrée de ville et une vitrine communale peu urbaines et peu lisibles.

Un axe disposant d'un traitement routier voire autoroutier, difficilement franchissable, accompagné d'une faible densité bâtie.

Des espaces quasi-totalement dévolus à la voiture (parkings, voiries).

Un axe aux différentes séquences paysagères. De nombreux commerces très présents et pas toujours qualifiants. Une pollution visuelle importante due à la publicité et aux enseignes.

Une gestion des eaux pluviales problématique.

Des sites emblématiques (Quelles, Châtonnerie...), témoins d'une histoire industrielle passée.

### Orientations / objectifs

- Faire de la RD2020 un espace liant et non plus de coupure en requalifiant l'espace public
- Intégrer le site des Cent Arpents dans le projet de requalification de la RD 2020 comme boulevard urbain, pour une meilleure connexion avec la ville et une revalorisation des espaces publics
- Recréer une mixité des fonctions sur les secteurs de projets auparavant affectés aux activités économiques (Quelle, La Chatonnerie...) : dynamiser les activités économiques et permettre l'accueil d'autres fonctions telles que le logement
- Diversifier et renouveler le parc de logements afin d'augmenter l'attractivité résidentielle communale
- Qualifier les entrées du cœur de ville
- Réduire les coupures existantes
- Tirer profit du renouvellement des anciens sites industriels pour recréer une urbanité autour de cet axe structurant
- Anticiper la potentielle arrivée d'un transport en commun en site propre
- Construire un projet de ville visant la performance environnementale en privilégiant un urbanisme sobre aux formes urbaines et implantations adaptées aux différents contextes, tout en limitant les pressions exercées sur l'environnement


# 1. OAP géographiques


## LA RD2020 ET SES ABORDS




Localisation du site

### Principes d'aménagement

 Soutenir une opération de requalification urbaine permettant la mixité fonctionnelle


 Réaliser un projet à vocation de logements sur le site d'extension des Cent Arpens

 Poursuivre la modernisation de la zone d'activités des Cent Arpens et réaliser un projet à vocation d'activités commerciales

 Requalifier la RD 2020 en boulevard urbain :

- o Les parcelles urbanisées faisant l'objet d'une requalification devront proposer des aménagements qualitatifs, paysagers et cohérents des espaces extérieurs localisés le long de l'axe

- o Les nouvelles constructions devront bénéficier d'espaces extérieurs arborés et plantés et d'une intégration qualitative des espaces de stationnement

 Soutenir la création de cheminements doux multi-usages, et la création et la mutualisation du stationnement minute aux abords de la RD 2020



Requalifier les entrées de ville (RD 2020) selon leur fonction :

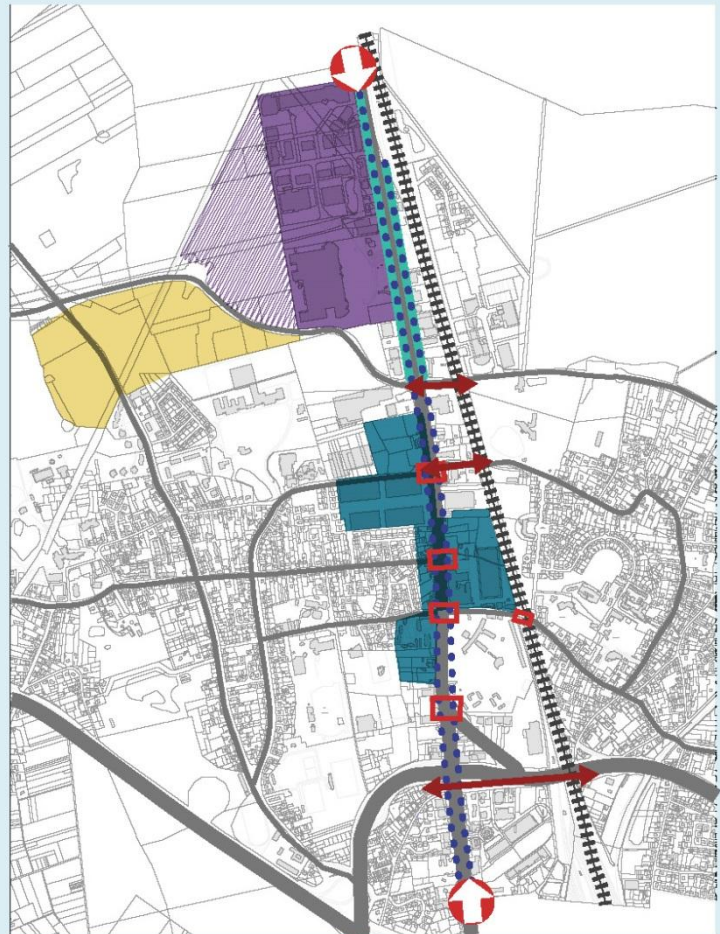
- o La définition d'une entrée d'agglomération au nord en tant que vitrine intercommunale
- o La requalification de l'entrée de ville sud



Améliorer les franchissements au niveau de la RD 2020 et de la voie ferrée et recréer les liens entre la rue de Montaran et le Chêne Maillard, participant au désenclavement de ce quartier, et entre les rues du Bois Joly et Ormetteau

Garantir l'émergence de nouvelles constructions de qualité avec :

- o Le recours au bioclimatisme afin de maximiser les apports solaires et d'avoir une meilleure maîtrise des consommations énergétiques
- o La création d'une façade urbaine qualitative le long de la RD2020 permettant de préserver les arrières de parcelles de nuisances sonores et de recréer une urbanité le long de cet axe et en recherche de liaison douce avec les équipements du bourg





# 1. OAP géographiques

## LA ZAC DE L'AÉRODROME



Localisation du site

### Éléments-clés

Un projet mixte sur 90 hectares qui se décline de la manière suivante :

- une zone d'activités économiques ;
- un éco-quartier à destination de logements
- une continuité naturelle et paysagère
- le Pôle santé Oréliance ;
- des équipements

### Orientations / objectifs

- Créer un quartier mixte élément constitutif du cœur de ville / Assurer la mixité des fonctions sans créer de grands secteurs monofonctionnels
- Faciliter l'accessibilité à ce quartier et le connecter aux autres quartiers par le développement de liaisons diverses et complémentaires (franchissements des grands axes ; liaisons douces ; voies routières et transports en commun...)
- Poursuivre l'aménagement en donnant au cœur géographique de la commune un rôle de réelle centralité urbaine liant les différents quartiers
- Préserver des aires de respiration vertes au sein du tissu urbain
- Construire un projet de ville visant la performance environnementale en privilégiant un urbanisme sobre, aux formes urbaines et implantations adaptées aux différents contextes, tout en limitant les pressions exercées sur l'environnement


# 1. OAP géographiques

## LA ZAC DE L'AÉRODROME

### Principes d'aménagement




Localisation du site

 Périmètre de la ZAC de l'Aérodrome


 Pôle santé

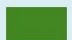
 Échangeur existant

### Une mixité compatible à rechercher

 Développer un site à vocation dominante d'activités tertiaires et artisanales

 Créer un nouveau quartier à vocation dominante logements


 Conforter ce secteur à vocation dominante équipements

 Assurer une continuité naturelle et paysagère reliant le centre-ville actuel au site de la Fassièrre / Paradis, via la ZAC de l'Aérodrome

 Créer une liaison piétonne entre la ZAC de l'Aérodrome et le bourg

 Réaliser des accès à la ZAC

 Accès piéton

 Créer un franchissement par-dessus la RD 2701 accompagnant l'aménagement d'un cheminement doux de part et d'autre de cet axe

 Préserver une frange paysagère entre la RD 2701 et les nouvelles constructions :

o Traiter de manière qualitative cet espace non bâti

o Proposer un traitement paysager adapté et soigné (éviter l'effet de friche par des plantations non invasives et non allergènes, favoriser des essences qui nécessitent peu d'entretien...)

Privilégier une urbanisation à haute valeur environnementale:

o L'ensemble des parcelles accueillant les nouvelles constructions devront faire l'objet d'un traitement paysager adapté (espaces extérieurs plantés notamment aires de stationnements...)

o Privilégier des aménagements paysagers en pleine terre afin de faciliter l'infiltration directe (faisabilité à vérifier avec des études de sols)

o Les nouvelles voies devront s'accompagner d'alignements d'arbres

Garantir l'émergence de nouvelles constructions de qualité avec :

o Le recours au bioclimatisme afin de maximiser les apports solaires et d'avoir une meilleure maîtrise des consommations énergétiques

o L'isolation phonique des bâtiments situés le long de la RD 2701 afin de garantir un cadre de vie de qualité



# 1. OAP géographiques

## L'ESPACE DE LOISIRS-NATURE FASSIÈRE / PARADIS



Localisation du site

### Eléments-clés

- Une superficie totale de 190 hectares à l'extrémité Ouest de Saran
- Un espace très éclectique composé de zones naturelles et agricoles : prairies, bois, anciens vergers, chemins ruraux, sentiers, chemins d'exploitation.
- Une diversité de milieux naturels, comprenant notamment des zones humides, propice à l'épanouissement de la faune et de la flore.
- Actuellement utilisé en zone de détente et de loisirs non organisé, un objectif de conserver et développer la biodiversité qui prévaut sur cette partie de la commune

### Orientations / objectifs

- Mettre en place la création d'un grand espace de loisirs-nature d'échelle intercommunale sur les sites de la Fassièrre et du Paradis, accessible à tous. Ce projet permettra de conforter la vocation de détente et de loisirs et de renforcer l'intérêt écologique, pédagogique et social.
- Créer un espace participant à l'équilibre social de la ville qui contribue à l'amélioration globale du cadre de vie
- Favoriser la création de plans d'eau dans la commune notamment sur les sites de la Fassièrre et du Paradis, dans le cadre de la constitution de « l'espace périurbain naturel ». En plus de leur rôle social, les plans d'eau favorisent la biodiversité tout en apportant une solution de gestion écologique des eaux pluviales
- Assurer la transition entre les espaces bâtis et le parc, par l'implantation de logements et de petits équipements à l'architecture innovante écologique



# 1. OAP géographiques




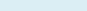
## L'ESPACE DE LOISIRS-NATURE FASSIÈRE / PARADIS

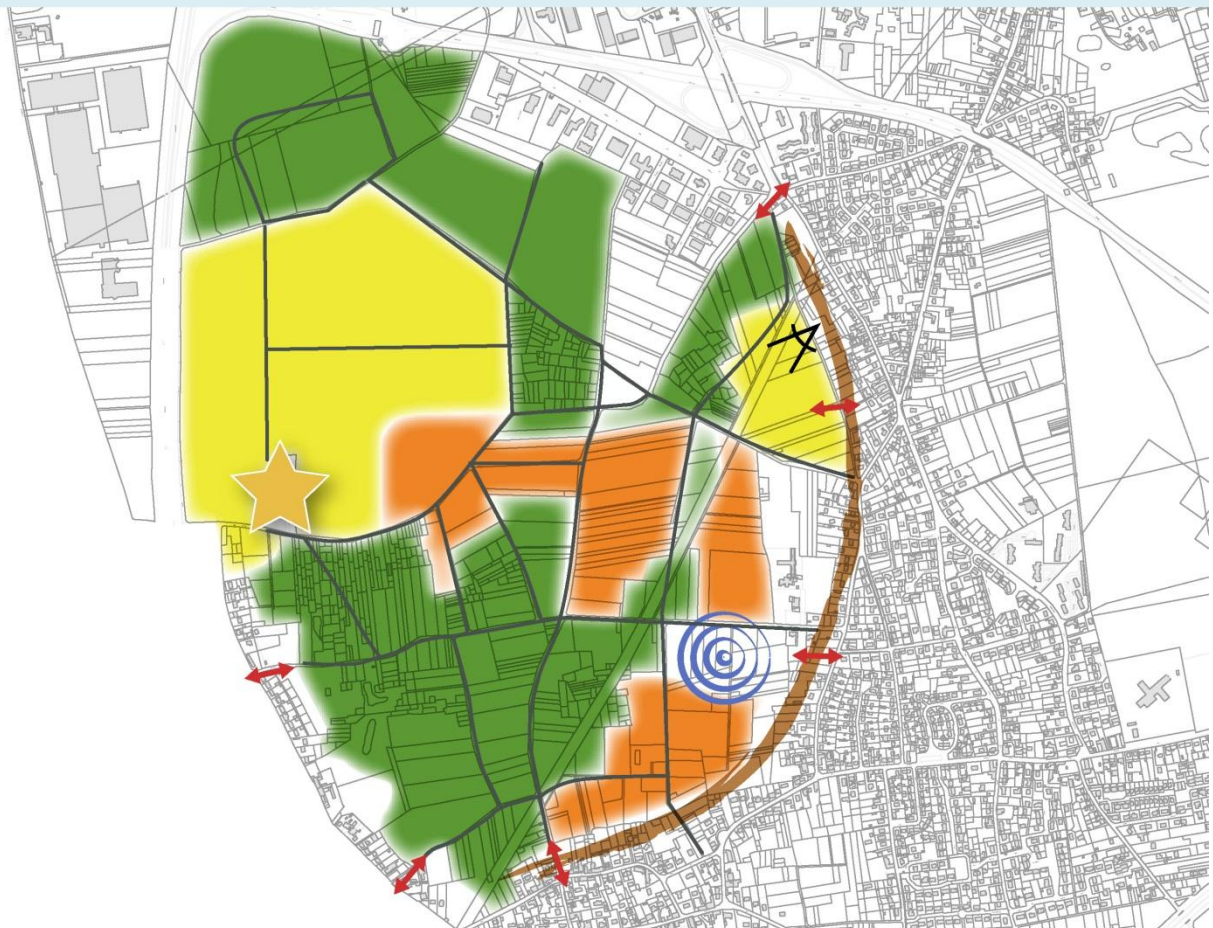


Localisation du site

### Principes d'aménagement

-  Valoriser les espaces forestiers, conservatoire végétal
-  Préserver les espaces agricoles. Développer une agriculture périurbaine innovante (bio)
-  Créer une ferme pédagogique, conservatoire agricole et vente directe
-  Créer des espaces dédiés aux vergers, maraîchage, potagers
-  Assurer la transition par une urbanisation innovante : logements bois par exemple, petits équipements

-  Aménager des espaces d'eau multi-usages, dans les points bas du secteur : détente, écologique, gestion des risques, arrosage agricole, économie de la ressource en eau  
Développer un espace de loisirs, plage, pêche
-  Conserver un cône de vue
-  Réaliser des accès - relier pour permettre aux habitants d'accéder aux espaces naturels
-  Assurer le maillage de liaisons douces (tracé indicatif)





# 1. OAP géographiques

## L'ESPACE DE LOISIRS-NATURE FASSIÈRE / PARADIS

Quelques images de référence



Localisation du site



Valorisation des espaces forestiers, conservatoire végétal

sources : Arboretum Paul Barge Ferrière-sur-Sichon Allier + photo Espace Ville du Parc du Moulin à Tan de Sens



Potagers, vergers, maraîchage...

source : Chadrac (Haute-Loire)



Plan d'eau multi usages : détente, écologique, gestion des risques, arrosage agricole, économie de la ressource en eau

source : Plan d'eau aménagé à Entroncamento (Portugal)



Transition par une urbanisation innovante : logements bois, petits équipements

source : Logements bois / OPAC Saône et Loire





# 1. OAP géographiques

## Les OAP sur des secteurs spécifiques

# 1. OAP géographiques

## LE ZOOM SUR LA RD2020



Localisation du site

### Principes d'aménagement



Réaliser des opérations d'ensemble mixtes (habitat, bureaux, commerces, équipements et hébergement hôtelier) en respectant les principes d'un éco-quartier



Prendre en compte l'opération de logements déjà réalisée



Respecter un recul pour les constructions en vis-à-vis de la RD2020 :  
- 10 m pour les constructions à l'ouest de la RD2020  
- 20 m pour les constructions à l'est de la RD2020



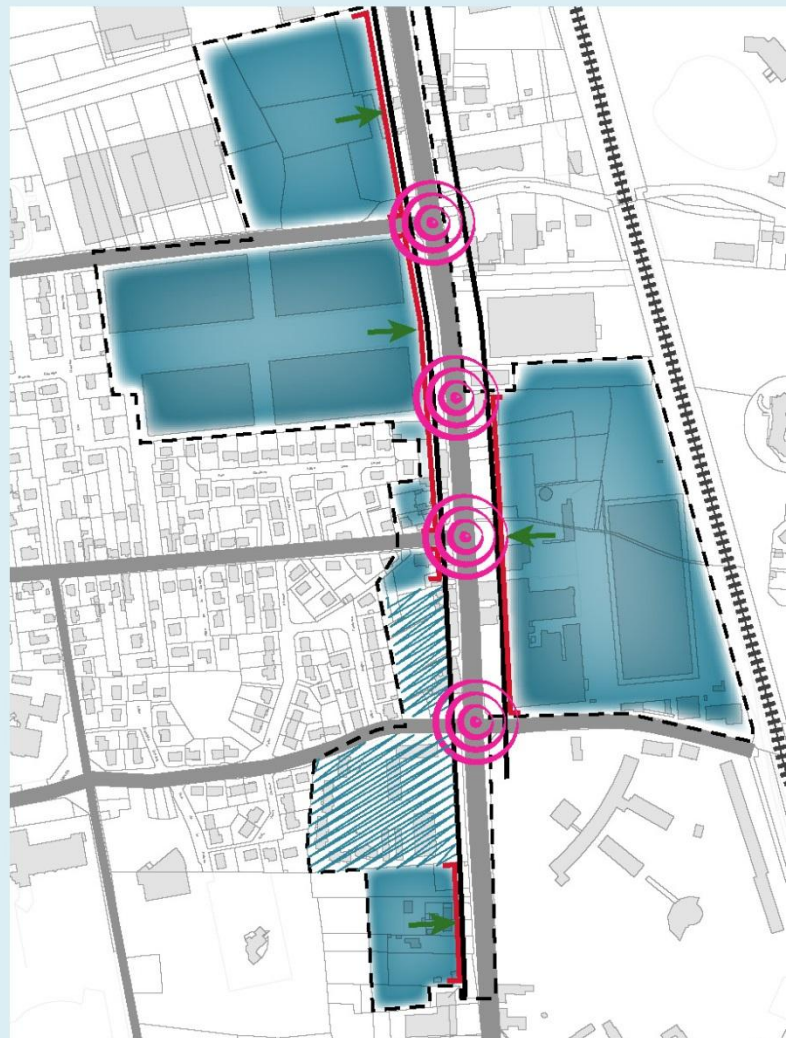
Réaménager les carrefours, portes d'entrée du centre-ville, comme espaces de liaisons multifonctionnels



Travailler de manière qualitative les façades en vis-à-vis de la RD2020 ; elles doivent être soignées et différenciées



Favoriser les accès piétons et vélos vers les transports en commun, les traversées aménagées, l'espace sportif du Bois Joly et le centre-ville (localisation indicative)



# 1. OAP géographiques

## LE CLOS SALMON

### Principes d'aménagement



Préserver la vigne du Clos Salmon et la végétation l'encadrant



S'appuyer sur les routes existantes pour réaliser les accès au site de projet



Requalifier la sente et la rendre plus visible pour les habitants et aménager un carrefour sécurisé au croisement avec le futur accès au site



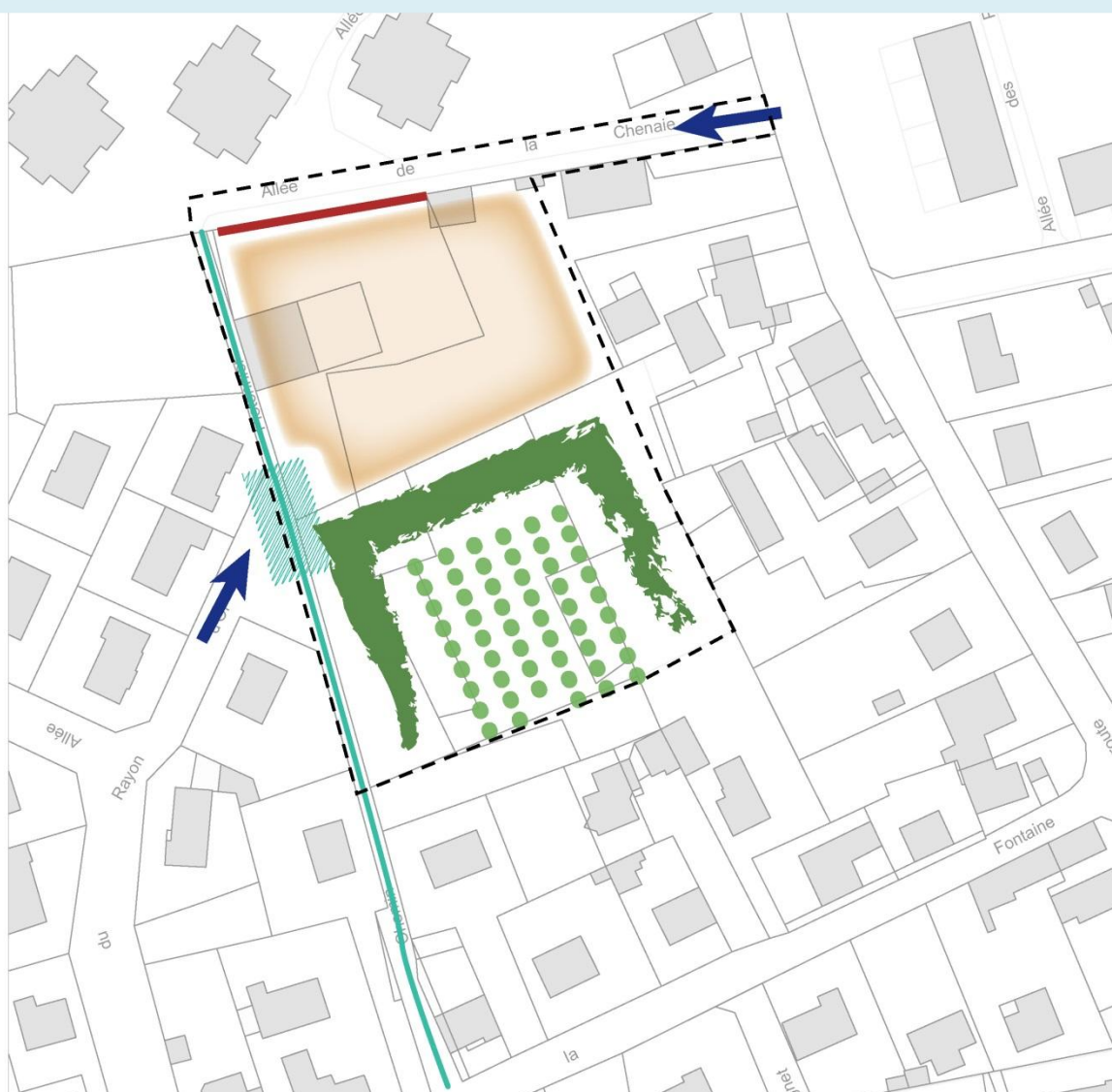
Requalifier la transition entre la résidence au nord et le site de projet



Permettre la réalisation de logements sous forme de maisons individuelles



Localisation du site











# 1. OAP géographiques

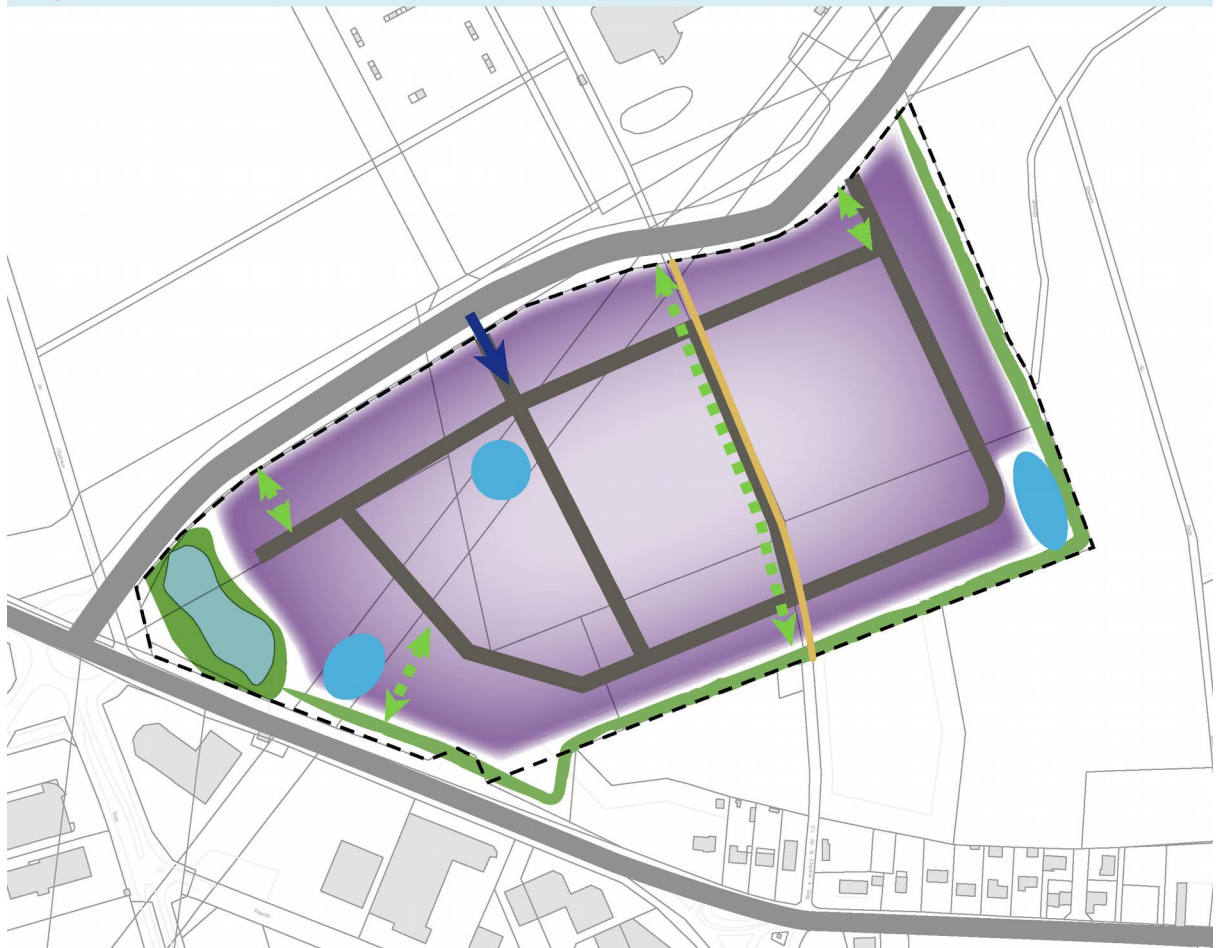
## LA ZONE ARTISANALE DE LA MOTTE-PÉTRÉE



Localisation du site

### Principes d'aménagement

-  Développer des activités de transition entre l'habitat et les activités secondaires et tertiaires à l'exception du commerce et de l'entrepôt
-  Réaliser un accès unique depuis le rond-point de la rue de la Motte-Pétrée
-  Conserver le boisement et le point d'eau situé en limite ouest du site
-  Créer des bassins de stockage des eaux pluviales à vocation écologique
-  Créer une continuité écologique entre les différents boisements à travers les aménagements des espaces publics et privés
-  Conserver le chemin rural existant en tant qu'emprise pour les cheminements doux
-  Créer des continuités pour les cheminements doux
-  Principe de desserte interne du site





# 1. OAP géographiques

## DERET



Localisation du site

### Principes d'aménagement



Réaliser l'accès au site de projet depuis l'Ancienne Route de Chartres (localisation indicative)



Réaliser une opération d'habitat individuel et/ou groupé sous forme d'une opération d'ensemble



Assurer une transition avec les logements individuels autour du site





# 1. OAP géographiques

## VILLAMBLAIN

### Principes d'aménagement



Localisation du site



Préserver cette zone de l'urbanisation (zone de 30 m depuis le bord de la chaussée de la RD 2701)



Protéger le patrimoine naturel et bâti du château des Bordes



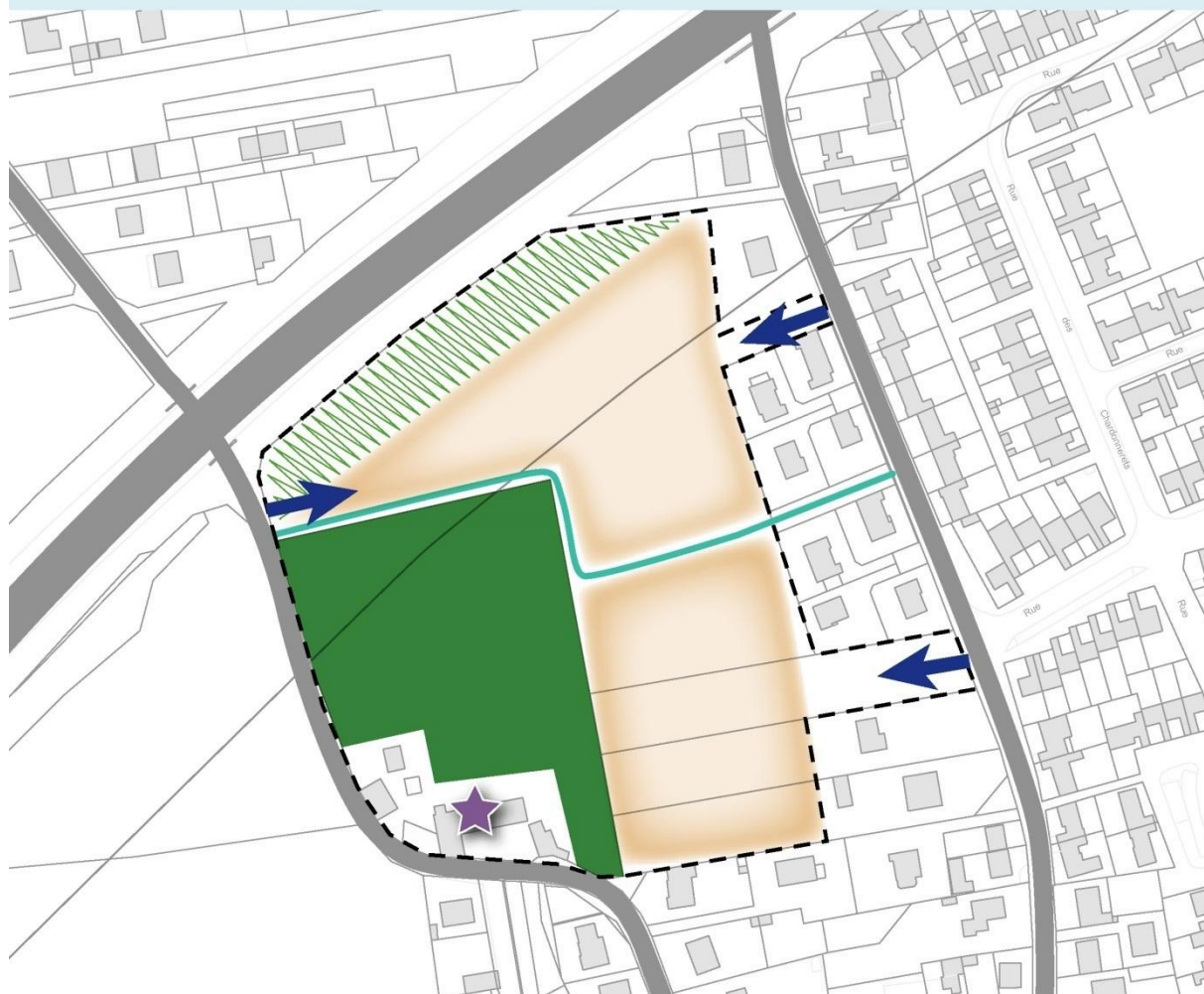
S'appuyer sur les routes existantes pour réaliser les accès au site de projet



Aménager une promenade participant au maillage de liaisons douces entre le quartier des Sablonnières et le site de la Fassière (tracé indicatif)



Permettre la réalisation de logements sous forme de maisons individuelles



# 1. OAP géographiques

## BOIS MOULIN



Localisation du site

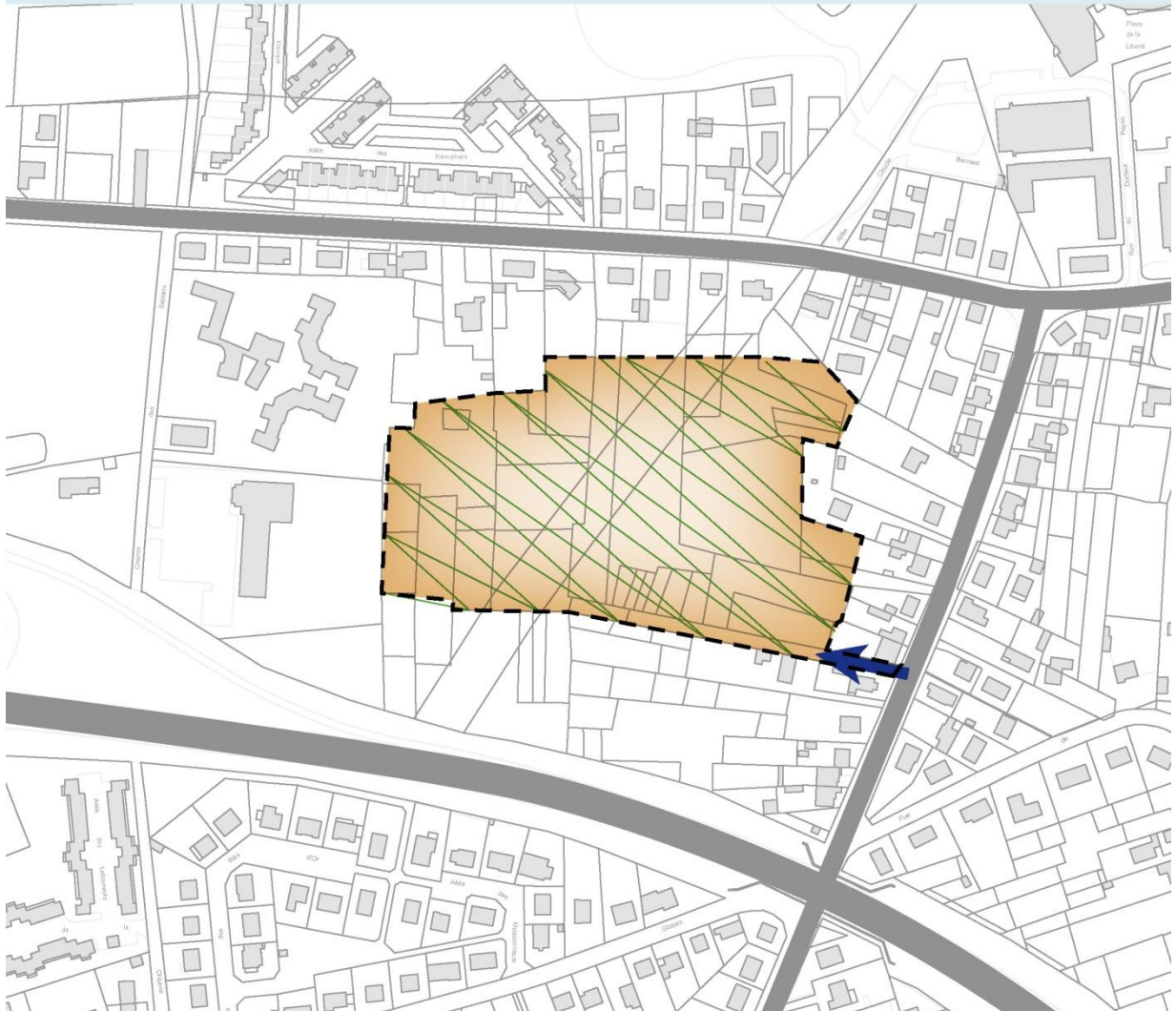
### Principes d'aménagement



Créer un accès unique au site de projet au niveau de la rue de l'Orme au Coin



Réaliser une opération de logements de densité bâtie limitée, afin de préserver les fortes caractéristiques paysagères et environnementales du site sur la base d'un coefficient de biotope de 60%



## 2. OAP thématiques

### LES BESOINS EN LOGEMENT ET PERSPECTIVES DE CONSTRUCTION

#### Éléments-clés

- Un parc de plus de 6 500 logements (estimations 2013)
  - Un parc de logements locatifs sociaux important (24,45%) et bien réparti sur la commune
  - Un taux de logements vacants très faible (4%)
  - Un parc de logements constitué principalement de maisons individuelles en propriété :
    - Un parc de logements locatifs privés faible (8%)
    - Un parc de logements collectifs peu développé et vieillissant
- Un parc de logements qui répond partiellement aux besoins

#### Orientations / objectifs

- Diversifier et renouveler le parc de logements afin d'augmenter l'attractivité résidentielle communale
- Respecter les équilibres en termes de répartition de logement (logement locatif social en individuel ou collectif ; logement en accession – clés en main ; logement en accession – lot libre)
- Adapter la part de logements locatifs sociaux en fonction de la taille et de l'opération de logements visée
- Privilégier la mixité des logements afin d'assurer le parcours résidentiel dans la commune ; des besoins identifiés (logement individuel, groupé, collectif, lots à bâtir de taille moyenne à petite notamment à destination des jeunes ménages...).



## 2. OAP thématiques

### LES BESOINS EN LOGEMENT ET PERSPECTIVES DE CONSTRUCTION

#### Perspectives de construction à l'horizon 2030

- Mettre en oeuvre les projets de construction de logements connus

- A** Projet rue de la Source Saint-Martin
- B** Secteur des Jonquilles
- C** Extension des Cent Arpents
- D** ZAC Aéroport secteur dominante logement
- E** Abords de la RD 2020
- F** Clos Salmon
- G** Deret
- H** Villamblain
- I** Bois Moulin
- J** Passe Debout

Le **site des Bordes Anglaises** pourra également constituer l'un des sites d'accueil de logements à l'horizon 2030, après la résolution des problèmes d'évacuation des eaux pluviales.

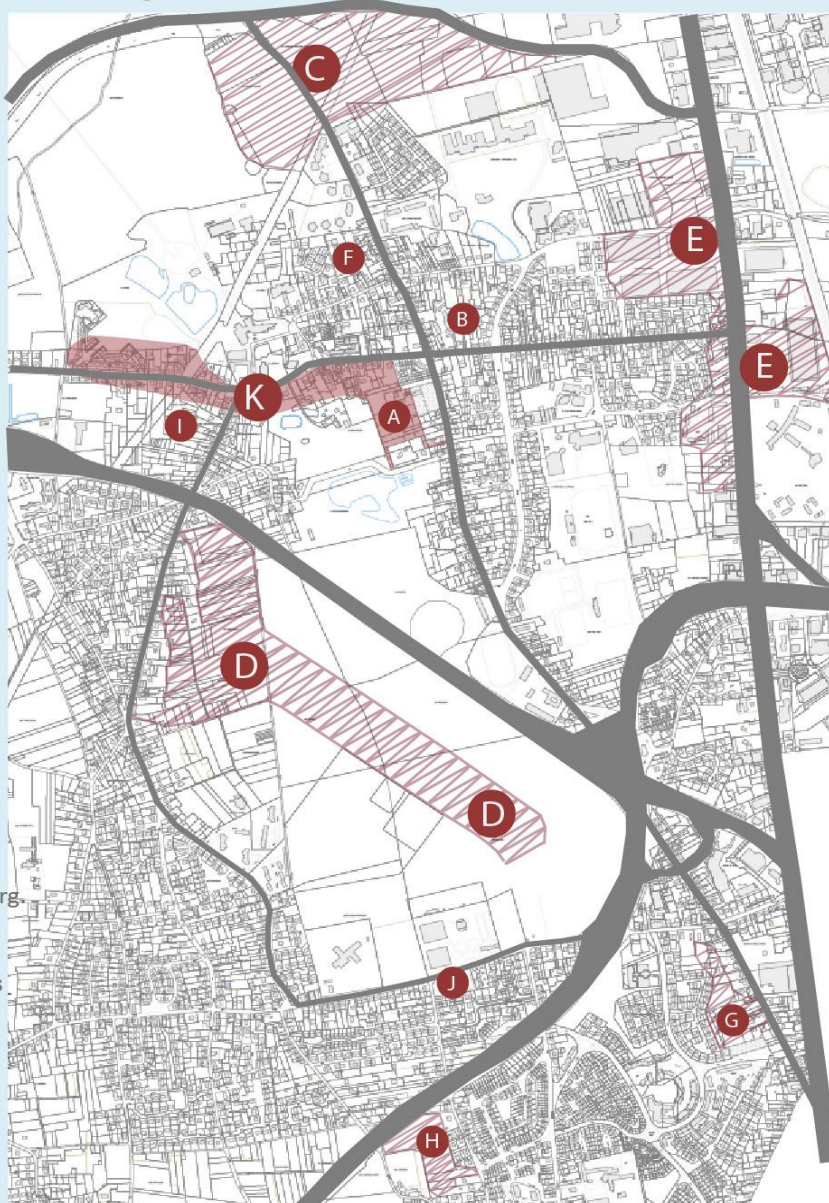
#### **K** Densifier le centre-bourg

Afin de donner une véritable identité au cœur de ville, il est nécessaire de densifier le centre-ville actuel en développant le parc de logements, notamment aux abords de la rue du Bourg.

- Permettre une évolution des quartiers

Une évolution douce des constructions doit être permise dans les quartiers d'habitat existants.

Des possibilités d'évolution bâtie plus généreuses doivent être possibles dans le cœur de ville.



## 2. OAP thématiques

### LA TRAME VERTE ET BLEUE

#### La démarche AEU

Cette démarche assure l'intégration de tous les domaines qui influent sur l'environnement: l'eau, les déchets, l'énergie, les transports, le bruit, les paysages, la biodiversité et le climat (dans le projet d'urbanisme de la ville).

La démarche AEU a fait ressortir la nécessité de réaliser une OAP sur la trame verte et bleue, afin de favoriser la nature de la présence en ville mais aussi afin de préserver les corridors écologiques sur le territoire communal.

#### Éléments explicatifs

La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle de l'environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

La Trame Verte et Bleue repose sur la définition :

- des réservoirs de biodiversité principaux : ce sont les espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentés. Il s'agit pour la commune essentiellement des espaces boisés d'envergure
- des noyaux complémentaires : Ils s'appuient sur la présence d'espaces déterminants dont la préservation est jugée prioritaire dans le territoire (mares, zones humides...). ... noyaux complémentaires ont été identifiés dans la commune : espaces boisés complémentaires, espaces herbacés
- les corridors écologiques : ils sont constitués par les différents milieux naturels du territoire de la commune (milieux aquatiques, boisements, bocage...) qui permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux
- la Trame Verte et Bleue urbaine : elle repose sur les éléments qui constituent la nature en ville (espaces verts, jardins privés, abords de route...)
- la trame verte et bleue doit également être vue au travers de ses bénéficiés sociaux et écosystémiques. Si elle permet le déplacement des espèces, elle peut en effet, favoriser également la mise en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et peut venir s'articuler avec le réseau de liaisons douces maillant le territoire.



## 2. OAP thématiques

### LA TRAME VERTE ET BLEUE

#### Éléments-clés

De grands espaces boisés et agricoles en périphérie nord et ouest qui viennent créer une ceinture verte interne au territoire communal et s'insérer dans celle de l'agglomération

De nombreux points d'eau paysagers connus ou méconnus à découvrir, qui contribuent à la trame bleue du territoire

De nombreux éléments de trame verte en pas japonais (parcs, boisements, cœur d'îlot...) au sein de la trame bâtie qui permettent de maintenir des échanges avec les espaces naturels environnants

Des espèces faunistiques et floristiques remarquables (données qui nécessitent d'être actualisées)

Des infrastructures de transport nombreuses (voie ferrée, A10, etc.) qui scindent le territoire et créent des césures urbaines fortes au sein des zones d'habitat

Un réseau de liaisons douces pratiqué pour le loisir et les déplacements quotidiens

Des pratiques de ces espaces associées à des usages diversifiés dans les espaces emblématiques de la commune (le parc du Château de l'Etang, le Paradis, le lac du Bois Salé, etc.) qui rayonnent sur les communes voisines










#### Orientations / objectifs

- Pérenniser les milieux naturels existants (réservoirs et noyaux de biodiversité, zones humides, mares, bassins...)
- Conforter les espaces agricoles du quart nord-ouest du territoire communal
- Accompagner la mutation de l'activité agricole vers une autre manière de cultiver
- Maintenir et renforcer les continuités écologiques et paysagères existantes
- Faire du secteur la Fassière/Paradis, un espace vert structurant du nord de l'agglomération
- Concilier enjeux écologiques et accueil du public (notamment pour les réservoirs de biodiversité et les plans d'eau)
- Faciliter les interconnexions entre ces espaces naturels et faciliter leur accessibilité depuis les secteurs habités
- Développer un réseau de liaisons douces à l'échelle de la commune articulé autour des différents usages (quotidiens et loisirs)

## 2. OAP thématiques

### LA TRAME VERTE ET BLEUE

#### Principes d'aménagement

-  Protéger les réservoirs de biodiversité boisés
-  Préserver la ceinture agricole sud communale en accompagnant la mutation de l'activité agricole vers une autre manière de cultiver
-  Conforter la présence de milieux aquatiques dans le territoire et poursuivre la dynamique de valorisation paysagère
-  Améliorer la connaissance écologique sur les milieux semi-ouverts à ouverts (friches, prairies...)
-  Préserver des zones tampons entre les projets urbain et les boisements/ espaces herbacés ou espaces agricoles
-  Préserver les corridors écologiques linéaires
-  Renforcer la trame verte urbaine en pas japonais en généralisant les aires de respiration dans le tissu urbain
-  Réduire les effets de ruptures dans les corridors écologiques (préserver des éléments naturels supports de continuité écologique situés à proximité, végétalisés et arborés les abords des infrastructures...)
-  Faire du secteur Fassièr/Paradis, l'un des poumons verts accessibles de l'agglomération orléanaise
-  Articuler découverte du paysage et réseau de déplacements doux :
  - Préserver les cônes de vue existants sur le grand paysage
  - Développer un réseau de liaisons douces fondées sur la découverte des spécificités paysagères et naturelles saranaises
  - Offrir un réseau modes doux sécurisé, performant et attractif pour les déplacements quotidiens, articulé autour du réseau de loisirs

#### RENFORCER LA CEINTURE VERTE COMMUNALE ET CONFORTER LA TRAME VERTE ET BLEUE

